



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/30/29
28 février 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trentième réunion
Montréal, 29-31 mars 2000

PROPOSITION DE PROJET : GRENADE

Réfrigération

- | | | |
|---|--|------|
| • | Plan de gestion des frigorigènes : Programme de formation des formateurs | PNUE |
| • | Plan de gestion des frigorigènes : Formation des agents de douane, du personnel du Bureau des inspections des SAO et du personnel du CNO | PNUE |
| • | Plan de gestion des frigorigènes : Projet national de récupération et de recyclage | PNUD |

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET GRENADÉ

SECTEUR : PGF

Consommation sectorielle de SAO (1998) :

5,267 tonnes PAO

Seuils de coût-efficacité du secteur :

\$US/kg

Titre des projets :

- a) Plan de gestion des frigorigènes : Programme de formation des formateurs
 b) Plan de gestion des frigorigènes : Formation des agents de douane, du personnel du Bureau des inspections des SAO et du personnel du CNO
 c) Plan de gestion des frigorigènes : Projet national de récupération et de recyclage

Données relatives au projet	(a)	(b)	(c)
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)			
Incidences du projet (tonnes PAO)			1.2
Durée prévue du projet (mois)	18	18	18
Montant initial demandé (\$US)	54 500	38 700	42 200
Coût final du projet (\$US)			
Coûts différentiels d'investissement a)			30,300
Fonds pour imprévus b)			3,100
Coûts différentiels d'exploitation c)			
Coût total du projet (a+b+c)	52 000	36 700	33,400
Participation locale au capital (%)			
Pourcentage des exportations (%)			
Montant demandé (\$US)	52 000	36 700	33 400
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)			
Confirmation du financement de contrepartie?			
Agence nationale de coordination	Centre national de l'ozone		
Agence d'exécution	PNUE	PNUE	PNUD

Recommandations du Secrétariat			
Montant recommandé (\$US)	52 000	36 700	33 400
Incidences du projet (tonnes PAO)			1.2
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)			
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$US)	6 760	4 771	4 342
Coût total pour le Fonds multilatéral	58 760	41 471	37 742

DESCRIPTION DU PROJET

Plan de gestion des frigorigènes pour Grenade

1. La consommation totale de CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération de Grenade a été évaluée à 4,6 tonnes PAO, ce qui représente 100 % de la consommation totale de SAO.
2. Les données recueillies dans le cadre d'une enquête achevée au mois de juin 1999 révèlent qu'il existe environ 50 techniciens en réfrigération qui, pour la plupart, ont reçu une formation régulière au collège communautaire local.
3. Les systèmes de réfrigération commerciale sont assez bien entretenus. La plupart des réparations d'équipement ont pour but de réparer des fuites causées par la corrosion et le grillage des compresseurs occasionné par les fluctuations de tension. Dans le secteur des climatiseurs d'automobile, les nouveaux modèles de véhicules sont dotés de systèmes à base de HCF-134a. Deux concessionnaires assurent l'entretien des climatiseurs d'automobile tandis que les autres ont des ententes avec des entreprises d'entretien de systèmes de réfrigération.
4. Le gouvernement de Grenade, par l'entremise du Centre national de l'ozone, élaborera et mettra en oeuvre des mesures de contrôle comprenant la restriction des importations d'équipement à base de SAO, établira des quotas d'importation et mettra sur pied un système de permis et d'accréditation des techniciens de service en réfrigération.
5. Le PGF comprend deux programmes de formation de base qui seront mis en œuvre par le PNUE : i) la formation des douaniers afin qu'ils puissent appliquer les politiques d'importation, et identifier et élaborer des techniques de collecte et de communication de données nécessaires à la surveillance et au contrôle de l'importation et de la consommation de CFC et d'équipement à base de CFC. La mise en œuvre du projet devrait permettre de créer une base de données sur l'importation et la consommation de CFC ainsi qu'une réglementation et des mesures de contrôle sur l'importation des CFC et de l'équipement à base de CFC; ii) un programme de «formation des formateurs» sur les bonnes pratiques de gestion à l'intention des techniciens en réfrigération. Ce programme aurait pour but d'améliorer les pratiques d'entretien et de prévenir l'émission de CFC dans l'atmosphère. La mise en œuvre de ce projet donnera lieu d'ici 2001 à l'élimination de 0,5 tonne de CFC-11 utilisé actuellement pour purger les systèmes de réfrigération (et représentant la consommation totale de CFC-11 au pays), une réduction d'au moins 10 % de la consommation de CFC-12 d'ici 2001 et l'élimination du R-502 d'ici 2006.
6. Le PGF comprend également un sous-projet pour la création d'un réseau de récupération et de recyclage comprenant 5 appareils de récupération et 1 centre de recyclage qui effectuera l'entretien de l'équipement de réfrigération commercial et industriel ainsi que des climatiseurs d'automobile, à un coût de 33 400 \$US. Ce sous-projet comprend également un atelier offrant des démonstrations de l'équipement de récupération et de recyclage à l'intention des techniciens de service. Ce projet sera mis en œuvre par le PNUD.

7. La mise en œuvre de ces projets donnera lieu à la récupération et au recyclage de 1,2 tonne de CFC-12 par année. Cette quantité s'ajoute aux quantités de frigorigènes qui seront récupérées grâce à l'enseignement des bonnes pratiques d'entretien aux séminaires de formation.
8. Le gouvernement et les intervenants nationaux sont engagés à respecter les obligations et échéances d'élimination du Protocole de Montréal. Le Centre de l'ozone de Grenade sera responsable de la surveillance, de la coordination et de la mise en œuvre réussie des activités d'élimination proposées dans le PGF.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

1. Le Secrétariat a discuté avec le PNUE de la possibilité de faire appel aux services du personnel du collège communautaire local pour la mise en œuvre du programme de formation en réfrigération et de réduire la durée du programme de formation de 18 à 12 mois en raison du petit nombre de systèmes de réfrigération en exploitation et du faible nombre de techniciens. Le PNUE a informé le Secrétariat que les services d'un expert-conseil international ne seront utilisés que pour former les employés du collège pendant la première étape du programme. Ce sera ensuite le personnel du collège qui formera les techniciens restants pendant l'étape suivante. Le PNUE a également consenti à réduire la durée du projet à 12 mois (au lieu de 18 mois).
2. Le Secrétariat a également discuté avec le PNUE des sommes demandées pour les programmes de formation. Les coûts associés à l'équipement de réfrigération qui sera utilisé dans le cadre du programme de formation et à la surveillance du projet ont été modifiés en conséquence.
3. Le Secrétariat et les agences d'exécution (PNUD et PNUE) ont aussi discuté de l'envergure du programme de récupération et de recyclage par rapport à la consommation de CFC et sa distribution sectorielle. Il fut convenu d'ajouter deux appareils de récupération des frigorigènes au centre de recyclage qui seront utilisés par plusieurs ateliers de service qui consomment peu de CFC par année. Le coût unitaire des appareils de récupération et de recyclage, et de l'équipement auxiliaire a été modifié afin de correspondre au coût de l'équipement utilisé dans le cadre de projets semblables approuvés à ce jour.

RECOMMANDATIONS

1. Le Secrétariat recommande l'approbation générale des projets et des coûts d'appui connexes, aux niveaux de financement ci-dessous :

	Projet	Coût du projet \$US	Coût d'appui \$US	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion des frigorigènes : Programme de formation des formateurs	52 000	6 760	PNUE
b)	Plan de gestion des frigorigènes : Formation des agents de douane, du personnel du Bureau des inspections des SAO et du personnel du CNO	36 700	4 771	PNUE
c)	Plan de gestion des frigorigènes : Projet national de récupération et de recyclage	33 400	4 342	PNUD

2. Le Comité exécutif pourrait également souhaiter demander au PNUD de ne pas décaisser les fonds approuvés pour le programme de récupération et de recyclage tant que le gouvernement de Grenade n'aura pas adopté et mis en œuvre les mesures de réglementation, législatives et fiscales nécessaires.